FORMATION AAMTI EN PARTENARIAT AVEC L'EFB

MODALITES DE CESSION D'UN FOND DE COMMERCE

MODULE 5 / 6

Objectif(s) de la formation

• Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité

• Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'actvité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

• Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage

• Attestation de presence

Contact

AAMTI
01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Type de module :

"Les Fondamentaux"

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1/2 journée (4h) -

Date(s) de la formation

23 MAI 2019 - De 09h00 à 13h00

Lieu de la formation

EFB - 1 rue Pierre-Antoine Berryer
CS 90022 / 92795 Issy-les-Moulineaux

Intervenant(s)

Maître Sébastien MAFRAY
Avocat à la Cour de Perpignan

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

I. L'intermédiation pour les ventes de fonds de commerce : avantages / inconvénients

II. Audit préalable à l'opération de cession de fonds de commerce

III. La communication et l'information faite au cessionnaire

IV. Mise aux normes en matière d'installations électriques, hygiène / sécurité, accessibilité, ouvertures tardives

V. Rappel de la notion d'obligation de délivrance

VI. Les pièges à éviter pour la rédaction du protocole de cession de fonds de commerce

VII. Quelques jurisprudences récentes et significatives

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI :
125,00 € HT (Tva 20%)

Prix non-adhérents :
145,00 € HT (Tva 20%)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

DATADOCKÉ

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr